

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**

Séance du 14 Février 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq et le Quatorze Février à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 07 Février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET** : Avenant n°1 au Lot n°4 du marché pour l'aménagement du Centre d'Hébergement afin d'y installer l'A.L.S.H.

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, Elisabeth TABERNER.

**PROCURATIONS** : Virgile CAVALLI à Elisabeth TABERNER, Michel COLONNA à Paul-Marie BARTOLI, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI à Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI à Margaux ROBINET-MONDOLONI, Myriam PUTHOD-HONORE à Santa DUVAL, François-Joseph SCANAVINO à Ghislaine ETTORI, Lydia WARTON à Angélique PIANELLI-CASANOVA.

**ABSENTS** : Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2194-1 et R.2194-7 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2021 approuvant le projet d'aménagement d'une partie du centre d'hébergement St Joseph afin d'y installer l'A.L.S.H et son plan de financement,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 juillet 2023 attribuant les marchés de travaux pour l'aménagement du Centre d'Hébergement afin d'y installer l'A.L.S.H.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans sa séance du 21 juillet 2023, les marchés de travaux pour l'aménagement d'une partie du centre d'hébergement St Joseph afin d'y installer l'A.L.S.H ont été attribués.

Le lot n°4 : « Plâtrerie Doublage » à la SARL CASATECH pour un montant de 106 109.32 € HT soit 116 720.25 € TTC.

Le Maire indique que des travaux non prévus au Lot n°4 sont nécessaires. Ces travaux supplémentaires font suite à la demande du bureau de contrôle APAVE concernant la sécurité incendie pour le cloisonnement du Rez-de-Chaussée et le 1<sup>er</sup> étage, ainsi qu'un cloisonnement spécifique pour les sanitaires enfant.

Initialement les cloisonnements devaient être en simple peaux sur la mitoyenneté des parties communes et devront être réalisés en double peaux.

L'estimation de ces travaux supplémentaires est de 10 033.20 € HT correspondant à une plus-value de + 9,45% du montant du marché initial. Ce qui porte le marché final à 116 142.52 € HT soit 127 756.77 € TTC.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant N° 1 au marché pour le lot N°4 relatif aux travaux pour la l'aménagement du Centre d'hébergement St Joseph afin d'y installer l'A.L.S.H.
- **DIT** que les crédits sont prévus au Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2025 à l'article 2313 de l'opération 217 (fonction 331).

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS**  
**ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Télétransmission de l'acte le : 17.02.2025

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 18.02.2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20250214-2025-013B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2025

Fait à PROPRIANO, le 14 Février 2025

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance



Elisabeth TABERNER

